

[Container label]

GROUPE	1 B	INSECTICIDE
--------	--------	-------------

MALATHION

Fyfanon® ULV

Insecticide Concentré à Volume Réduit

USAGE COMMERCIALE-AGRICOLE

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF :

Malathion 96,5 %

1 litre contient 1,15 kg de malathion

N° D'HOM 9337, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

ATTENTION

POISON

<p>EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148</p>
--

CONTENU NET: _____ L (à Vrac)

ATTENTION : LES GOUTTELETTES NON DILUÉES PROVENANT DE LA PULVÉRISATION DE L'INSECTICIDE LIQUIDE FYFANON ULV ENDOMMAGERONT DE FAÇON PERMANENTE LA PEINTURE DES AUTOMOBILES, À MOINS DE SUIVRE CES DIRECTIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT L'APPLICATION AU SOL OU PAR VOIE AÉRIENNE.

Détenteur d'homologation:
FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

Code de lot: XXXX-XXX-X

Ce produit ne doit pas être vendu ou appliqué après la date d'expiration ci-dessus.

Date d'expiration: yyyy-mm-dd

®FYFANON est une marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- NE PAS contaminer la nourriture destinée aux humains ou aux animaux, les engrais, ni les semences.
- Dangereux si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon après toute manipulation.
- Retirer les vêtements contaminés.
- NE PAS traiter les étables à vaches laitières.
- NE PAS appliquer sur des pâturages occupés par des animaux laitiers.
- NE PAS appliquer sur des plantes en fleurs. Ce produit est également toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus sur les cultures. Ce produit est toxique pour les poissons. NE PAS contaminer les plans d'eau par l'application directe du produit, le nettoyage d'équipement, ou l'élimination des eaux de rinçage et des contenants.

PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Symptômes de l'intoxication: céphalée, faiblesse, transpiration, vertige, vue brouillée, nausée, crampes abdominales, diarrhée et malaise au niveau de la poitrine. Administrer un traitement selon les symptômes.

Antidote: En cas d'intoxication accidentelle, l'atropine est un antidote. Le chlorure de pralidoxime (2-PAM, chlorure de PROTOPAM) peut être efficace comme traitement

d'appoint à l'administration d'atropine. Dans les cas graves, administrer 4 à 8 mg, de sulfate d'atropine par voie intraveineuse toutes les 10 à 15 minutes, jusqu'à l'atropinisation complète. Dans les cas moins graves, administrer 2 à 4 mg de sulfate d'atropine par voie intramusculaire toutes les 30 minutes. Dès l'apparition des signes d'atropinisation complète, réduire la dose et la fréquence à 1 mg toutes les 2 à 4 heures. L'atropinisation complète doit être maintenue pendant au moins 24 heures après le début du traitement. Chez les enfants, administrer des doses plus faibles proportionnelles au poids du patient.

Le malathion est une substance organophosphatée qui agit comme un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus graves, les symptômes peuvent en outre comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, des troubles de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés au début de la manifestation des symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les abeilles directement exposées au traitement, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus déposés sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur.

NE PAS appliquer sur des plantes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Éviter de contaminer l'eau pendant l'entreposage du produit. Conserver le produit dans son contenant original pendant son entreposage. L'isomalathion, un métabolite toxique du malathion, se forme lorsque le produit contenant du malathion est entreposé à une température élevée ou pendant une longue période. Le produit contenant du malathion doit être entreposé dans un endroit frais (<23 °C), sec et bien aéré, à l'écart

des semences, des engrais ou d'autres pesticides. Ne pas utiliser après la date d'expiration indiquée sur le panneau primaire.

MISES EN GARDE

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers les zones d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

Pour usage extérieur seulement lorsqu'utilisé dans les zones résidentielles: On entend par aire résidentielle tout endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées pendant ou après une application. Ce sont notamment les habitations, les écoles, les édifices publics et tout autre endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées.

Pour les applications au sol à UBV :

Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 95 kg par personne (environ 70 ha à une dose de 1 375 g m.a./ha, et 150 ha à une dose de 653 g m.a./ha).

Porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Pour les applications par voie aérienne à UBV :

Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 1 125 kg par personne (environ 820 ha à une dose de 1 375 g m.a./ha, et 1 700 ha à une dose de 653 g m.a./ha).

Porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation.

ÉLIMINATION : (contenants jetables)

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant vide inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION : (contenants à remplissages multiples)

- Retourner le contenant vide et propre au point de vente ou à l'entrepôt de FMC le plus près. Le contenant ne peut être rempli à nouveau qu'avec Fyfanon ULV. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.
- Avant de remplir le contenant à nouveau, s'assurer qu'il n'est pas endommagé et ne présente aucune fissure, perforation, ni éraflure, ou tout signe de dommage ou d'usure au dispositif de fermeture. S'assurer que le contenant ne présente aucune fuite après le remplissage et avant le transport.

- Ne pas remplir à nouveau ni transporter tout contenant endommagé ou présentant des fuites. Si le contenant n'est pas rempli de nouveau, le retourner au point de vente.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

[Booklet label]

GROUPE	1 B	INSECTICIDE
--------	----------------	-------------

MALATHION

Fyfanon® ULV

Insecticide Concentré à Volume Réduit

USAGE COMMERCIALE-AGRICOLE

SOLUTION

PRINCIPE ACTIF :

Malathion 96,5 %

1 litre contient 1,15 kg de malathion

N° D'HOM 9337, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

ATTENTION

POISON

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 :
1-800-331-3148**

CONTENU NET: _____ L (à Vrac)

ATTENTION : LES GOUTTELETTES NON DILUÉES PROVENANT DE LA PULVÉRISATION DE L'INSECTICIDE LIQUIDE FYFANON ULV ENDOMMAGERONT DE FAÇON PERMANENTE LA PEINTURE DES AUTOMOBILES, À MOINS DE SUIVRE CES DIRECTIVES SPÉCIFIQUES CONCERNANT L'APPLICATION AU SOL OU PAR VOIE AÉRIENNE.

Détenteur d'homologation:
FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

Date d'expiration: yyyy-mm-dd
Code de lot: XXXX-XXX-X

Ce produit ne doit pas être vendu ou appliqué après la date d'expiration figurant sur l'étiquette du contenant.

®FYFANON est une marque déposée de Cheminova A/S, Danemark

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- NE PAS contaminer la nourriture destinée aux humains ou aux animaux, les engrais, ni les semences.
- Dangereux si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Se laver à fond avec de l'eau et du savon après toute manipulation.
- Retirer les vêtements contaminés.
- NE PAS traiter les étables à vaches laitières.
- NE PAS appliquer sur des pâturages occupés par des animaux laitiers.
- NE PAS appliquer sur des plantes en fleurs. Ce produit est également toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus sur les cultures. Ce produit est toxique pour les poissons. NE PAS contaminer les plans d'eau par l'application directe du produit, le nettoyage d'équipement, ou l'élimination des eaux de rinçage et des contenants.

PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Symptômes de l'intoxication: céphalée, faiblesse, transpiration, vertige, vue brouillée, nausée, crampes abdominales, diarrhée et malaise au niveau de la poitrine. Administrer un traitement selon les symptômes.

Antidote: En cas d'intoxication accidentelle, l'atropine est un antidote. Le chlorure de pralidoxime (2-PAM, chlorure de PROTOPAM) peut être efficace comme traitement

d'appoint à l'administration d'atropine. Dans les cas graves, administrer 4 à 8 mg, de sulfate d'atropine par voie intraveineuse toutes les 10 à 15 minutes, jusqu'à l'atropinisation complète. Dans les cas moins graves, administrer 2 à 4 mg de sulfate d'atropine par voie intramusculaire toutes les 30 minutes. Dès l'apparition des signes d'atropinisation complète, réduire la dose et la fréquence à 1 mg toutes les 2 à 4 heures. L'atropinisation complète doit être maintenue pendant au moins 24 heures après le début du traitement. Chez les enfants, administrer des doses plus faibles proportionnelles au poids du patient.

Le malathion est une substance organophosphatée qui agit comme un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus graves, les symptômes peuvent en outre comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, des troubles de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés au début de la manifestation des symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les abeilles directement exposées au traitement, à la dérive de pulvérisation ou aux résidus déposés sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleur.

NE PAS appliquer sur des plantes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Éviter de contaminer l'eau pendant l'entreposage du produit. Conserver le produit dans son contenant original pendant son entreposage. L'isomalathion, un métabolite toxique du malathion, se forme lorsque le produit contenant du malathion est entreposé à une température élevée ou pendant une longue période. Le produit contenant du malathion doit être entreposé dans un endroit frais (<23 °C), sec et bien aéré, à l'écart

des semences, des engrais ou d'autres pesticides. Ne pas utiliser après la date d'expiration indiquée sur le panneau primaire.

MISES EN GARDE

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers les zones d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

Pour usage extérieur seulement lorsqu'utilisé dans les zones résidentielles: On entend par aire résidentielle tout endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées pendant ou après une application. Ce sont notamment les habitations, les écoles, les édifices publics et tout autre endroit où des personnes, y compris des enfants, pourraient être exposées.

Pour les applications au sol à UBV :

Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 95 kg par personne (environ 70 ha à une dose de 1 375 g m.a./ha, et 150 ha à une dose de 653 g m.a./ha).

Porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Pour les applications par voie aérienne à UBV :

Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 1 125 kg par personne (environ 820 ha à une dose de 1 375 g m.a./ha, et 1 700 ha à une dose de 653 g m.a./ha).

Porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation.

ÉLIMINATION : (contenants jetables)

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant vide inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION : (contenants à remplissages multiples)

- Retourner le contenant vide et propre au point de vente ou à l'entrepôt de FMC le plus près. Le contenant ne peut être rempli à nouveau qu'avec Fyfanon ULV. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.
- Avant de remplir le contenant à nouveau, s'assurer qu'il n'est pas endommagé et ne présente aucune fissure, perforation, ni éraflure, ou tout signe de dommage ou d'usure au dispositif de fermeture. S'assurer que le contenant ne présente aucune fuite après le remplissage et avant le transport.

- Ne pas remplir à nouveau ni transporter tout contenant endommagé ou présentant des fuites. Si le contenant n'est pas rempli de nouveau, le retourner au point de vente.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Fyfanon ULV insecticide contient un insecticide appartenant au groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Fyfanon ULV et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Fyfanon ULV ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique. Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC au 1-833-362-7722 ou à www.fmccrop.ca.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation et en eau potable ainsi que les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application.

L'insecticide **Fyfanon ULV** est utilisé, non dilué, à l'aide d'aéronefs ou d'équipement au sol spécialement conçus pour l'application de volumes très réduits, pour la suppression des insectes indiqués. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse des vents dépasse 10 à 15 km/h.

Les nébulisateurs et pulvérisateurs à rampe munis d'un dispositif de commande du débit d'air pour faciliter le contrôle de la taille des particules et de la répartition de la pulvérisation peuvent être utilisés à des vitesses variant entre 5 et 15 km/h.

Pour de plus amples informations concernant l'équipement aérien ou au sol approprié pour l'application de l'insecticide, communiquer avec FMC .

Avant d'utiliser le produit, lire les directives contenues dans ce livret pour connaître les méthodes d'application qui doivent être adoptées pour parvenir à une suppression efficace des insectes et éviter d'endommager de façon permanente la peinture des automobiles et autres finitions. Ne pas pulvériser directement sur les véhicules. En cas d'exposition accidentelle, laver le véhicule immédiatement.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au [insérer les coordonnées d'une personne-ressource] 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

ÉPANDAGE AÉRIEN – MODE D'EMPLOI :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules

doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'insecticide **Fyfanon ULV** peut être appliqué de façon efficace avec l'équipement habituel de pulvérisation par voie aérienne en effectuant quelques modifications mineures à la tuyauterie et à la rampe de pulvérisation.

Pompe

Une pompe en mesure de fournir une pression de 275 à 350 kPa est suffisante. Installer une conduite de purge d'au moins 5 mm de diamètre sur le point haut de la chambre de turbine pour libérer l'air emprisonné. Cette conduite doit être raccordée à la partie supérieure du réservoir, au dessus du niveau de liquide.

Dérivation

Une conduite de dérivation doit être installée entre la sortie et l'entrée de la pompe. Cette conduite doit être du même diamètre que celui de l'orifice de refoulement de la pompe et doit être munie d'une vanne qui peut être commandée de la cabine de pilotage, de manière à permettre le réglage de la pression à la rampe de pulvérisation pendant le vol. La conduite de dérivation habituellement utilisée pour recirculer l'insecticide vers le réservoir doit être fermée pour éviter l'aération de l'insecticide.

Positionnement de la rampe et des buses

La distance entre les buses extérieures gauches et droites doit être équivalente au moins aux trois quarts de l'envergure de l'aile. Les buses doivent être disposées également sur cette distance si l'avion vole à six mètres ou plus. L'utilisation de rampes en bord de fuite est souhaitable, et les buses doivent être installées sur la rampe à la vue du pilote, qui pourra ainsi vérifier les connexions pendant la pulvérisation. Installer une conduite de purge d'au moins 5 mm de diamètre reliant l'extrémité extérieure de chaque rampe et la partie supérieure du réservoir de pulvérisation, au-dessus du niveau de liquide. Cette conduite permettra d'évacuer une partie de la pression et d'éviter les brusques interruptions d'alimentation. Si une buse est installée à chaque extrémité des rampes, tel que sur de nombreuses rampes de pulvérisation Ag Cat assemblées, cette conduite de purge n'est pas nécessaire.

Un nébulisateur muni d'une pompe capable de produire jusqu'à 275 kPa de pression et en mesure d'atteindre une vitesse de 2 600 tr./min peut être utilisé. Utiliser des buses à jet plat 8001 à 8002 orientées à 30° dans le jet d'air, ou des pulvérisateurs centrifuges dans le jet d'air qui devraient produire des particules de diamètre moyen en masse de 40 à 100 microns. Les largeurs d'application ne doivent pas dépasser 10 mètres, et aucune application ne devrait être effectuée lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h.

Un pulvérisateur à rampe muni d'un compresseur rotatif à air filtré entraîné par la prise de force ou un moteur à gaz, ou une pompe à air en mesure de produire une pression d'au moins 80 kPa peuvent être utilisés. Utiliser un indicateur de pression d'air sur les réservoirs de produits chimiques et une valve régulatrice de débit précise pour s'assurer de maintenir un débit étalonné d'insecticide. Utiliser une soupape de dégagement d'air et un manomètre pour maintenir le mélange air-liquide au niveau désiré. Des buses de pulvérisation pneumatique, telles que recommandées par le fabricant de l'appareil,

devraient être utilisées pour produire des particules de diamètre moyen en masse de 30 à 100 microns. Aucune application ne devrait être effectuée lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h.

Buses

Utiliser au moins 4 à 6 buses à jet plat, telles que Spraying Systems 8001, 80015 ou 8002 pour petits aéronefs, tels que Piper-Pawnees et Stearmans. Pour les aéronefs se déplaçant à une vitesse de 240 km/h ou plus, utiliser 10 à 14 buses à jet plat 8010 ou 8015. Sur les petits aéronefs, les buses doivent pointer directement vers le bas; sur les aéronefs plus rapides, les buses doivent être dirigées vers l'arrière. Avec les buses 8001, 80015 et 8002, utiliser des tamis de calibre 100 mesh; utiliser un tamis de calibre 50 mesh (grand volume) dans le système de pulvérisation. Aucun tamis n'est requis pour les buses 8010 et 8015. Utiliser un clapet anti-égouttage à membrane avec chaque buse pour assurer une interruption d'alimentation à pression positive pendant le vol. Ne pas utiliser de buses à jet conique.

Les pulvérisateurs centrifuges, mieux connus sous le nom de buses Mini-Spin et mis au point par la Division de la protection phytosanitaire du Ministère Américain de l'Agriculture, peuvent être utilisés au lieu des buses à jet plat. Quand les buses Mini-Spin sont utilisées, utiliser les mêmes pastilles que dans les systèmes de buses à jet plat mentionnés ci-dessus.

APPLICATIONS AGRICOLES

À moins d'indications contraires, des applications répétées de l'insecticide Fyfanon ULV peuvent être effectuées au besoin.

CULTURE	INSECTES SUPPRIMÉS	L/HA	DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE OU LA PÂTURE (JOURS)	MODE D'EMPLOI
Canola	Larves de fausse teigne des crucifères	275 à 425 mL	7	No. d'applications max – 1x
Céréales (orge, avoine, blé) – applications au sol à UBV OU par voie aérienne à UBV	Légionnaires	425 à 550 mL	7	Appliquer dès l'apparition des larves. No. d'applications max – 1x
	Criocères des céréales	275 à 550 mL	7	No. d'applications max – 1x
graminées ou légumineuses cultivées comme fourrage - applications au sol à UBV SEULEMENT				

Herbages: pâturage et parcours	Sauterelles	550 à 850 mL	0	APPLICATIONS AU SOL À UBV SEULEMENT Peut être brouté ou récolté le jour même de l'application. No. d'applications max – 1x
	Mouches domestiques, mouches piquantes des étables, moustiques	425 à 550 mL		
Luzerne (2 applications par coupe, max. 4 par année)	Larves de charançon postiche de la luzerne	1,1 L	5	Appliquer lorsque des températures diurnes supérieures à 18°C sont prévues et lorsque 50% à 75% des feuilles présentent des signes d'activité de l'insecte. NE PAS appliquer sur la luzerne de semence, ni lorsque la luzerne est en fleurs. PAS d'applications au sol à UBV No. d'applications max – 4x Intervalle minimal - 14 jours
Trèfle	Noctuelles des légumineuses	550 mL	7	NE PAS appliquer lorsque le trèfle est en fleurs. No. d'applications max – 2x Intervalle minimal - 14 jours

Délais de sécurité

Activité	Délais de sécurité (jours)
cultures céréalières (avoine, blé, orge, graminées et légumineuses cultivées pour le foin), pâturage et parcours, canola (colza), luzerne, trèfle	
Toutes les activités	12 h

SUPPRESSION DES MOUSTIQUES ET DES MOUCHES

1. Application de volumes très réduits par voie AÉRIENNE en présence d'automobiles, roulottes, ou camions au sol.

L'application par voie aérienne ne doit pas être effectuée lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou plus, ni lorsque la température est supérieure à 27° C. Les gouttelettes non diluées provenant de la pulvérisation de l'insecticide Fyfanon ULV endommageront de façon permanente la peinture des véhicules, à moins de respecter toutes les conditions suivantes:

1. L'aéronef se déplace à une vitesse de 240 km/h ou plus.
2. Le système de pulvérisation de volumes très réduits ne présente aucune fuite.
3. Les buses sont installées sur la rampe à un angle de 40° vers le bas et contre le vent.
4. Un clapet anti-égouttage à membrane est utilisé sur chaque buse, afin d'exercer une pression positive au moment de l'interruption de l'alimentation.
5. Lorsque des véhicules sont présents au sol, la concentration de **Fyfanon ULV**

ne doit pas dépasser 219 mL/ha.

6. Le système de pulvérisation doit produire des gouttelettes de diamètre moyen en masse (DMM) de 50 à 60 microns, avec au maximum 10% des gouttelettes dépassant 100 microns, tel que déterminé par les lectures de lames de microscope enduites de Dri-Film. Pour de plus amples informations sur la détermination de la taille des gouttelettes, voir la section "Détermination de la taille des gouttelettes".

Dans les secteurs résidentiels, les taux ne doivent pas excéder 260 g m.a./ha. Les secteurs résidentiels ce sont les sites où des personnes incluant des enfants pourraient potentiellement être exposés au produit pendant ou après la pulvérisation. Ces sites comprennent les terrains qui environnent les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les aires de jeux, les édifices publiques ou tout autres endroits où le public incluant les enfants pourraient être exposés.

Consulter les agents provinciaux et territoriaux de la réglementation antiparasitaire concernant l'autorisation requise.

2. Application de volumes très réduits d'aérosols non thermiques par **ÉQUIPEMENT AU SOL**. AVIS : L'INSECTICIDE **FYFANON ULV** NE DEVRAIT ÊTRE APPLIQUÉ QUE PAR DU PERSONNEL FORMÉ À LA DÉMOUSTICATION OU DES OPÉRATEURS EN LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS ET POSSÉDANT LES CONNAISSANCES ET L'EXPÉRIENCE NÉCESSAIRES POUR SUIVRE LES DIRECTIVES HAUTEMENT TECHNIQUES ET SPÉCIFIQUES.

ÉQUIPEMENT UTILISÉ POUR L'APPLICATION

Chaque générateur d'aérosol non thermique utilisé pour la pulvérisation de l'insecticide **Fyfanon ULV** destinée à supprimer les moustiques adultes devrait être en mesure de produire le spectre de gouttelettes décrit ci-dessous à la section TAILLE DES GOUTTELETTES. La détermination initiale de la taille des gouttelettes est effectuée après que l'unité a été installée sur un véhicule et avant son utilisation dans le cadre d'un traitement contre les moustiques. L'unité doit être vérifiée aussi souvent que nécessaire pour s'assurer que la taille des gouttelettes est maintenue pour chaque traitement. La détermination de la taille des gouttelettes tous les deux mois est habituellement suffisante, si l'unité a toujours été maintenue en bon état. Suivre les directives de nettoyage et d'entretien établies par le fabricant de l'unité. L'unité doit être inspectée avant chaque traitement afin de réparer toute fuite et de corriger toute obstruction dans le système de pulvérisation, de déceler tout signe d'usure des buses, conduites et autres pièces, ou de remplacer les pièces si elles ont besoin d'être remplacées, de s'assurer que le débit mètre est correctement étalonné et de vérifier si la pression recommandée par le fabricant est maintenue.

Débit: Suppression des moustiques adultes – Pour la suppression des moustiques adultes sur une largeur d'application de 100 m avec un aérosol non thermique de Fyfanon utilisant la méthode du volume très réduit, utiliser les débits suivants en fonction des vitesses indiquées :

Vitesse du véhicule km/h
8
15

Débit de Fyfanon mL par minute
30 à 60
60 à 120

Suppression des mouches piquantes des étables adultes – Pour la suppression des mouches piquantes des étables adultes sur une largeur d'application de 100 m avec un aérosol non thermique de **Fyfanon ULV** utilisant la méthode du volume très réduit, utiliser les débits suivants en fonction des vitesses indiquées:

Vitesse du véhicule km/h
8
15

Débit de Fyfanon mL par minute
60
120

Débit – le débit doit être réglé par un débitmètre précis. Le débit doit être constamment surveillé par l'opérateur, afin de maintenir un débit de sortie.

Orientation des buses – à l'arrière du véhicule vers le haut, dans un angle de 45° ou plus.

Vitesse du véhicule – pas plus de 15 km/h; couper l'alimentation de l'équipement de pulvérisation lorsque le véhicule est arrêté.

IMPORTANT: Les gouttelettes non diluées provenant de la pulvérisation de l'insecticide **Fyfanon ULV** endommageront de façon permanente la peinture des véhicules, à moins de respecter toutes les conditions décrites et recommandées dans cette étiquette.

Taille des gouttelettes

1. Le diamètre moyen en masse (DMM) des gouttelettes ne devrait pas dépasser 17 microns. Le DMM est le diamètre divisant les gouttes contenues dans le volume de pulvérisation en deux parties égales, c'est-à-dire que 50% des gouttelettes du volume ont un diamètre inférieur au DMM et que 50% un diamètre supérieur au DMM.
2. La taille des gouttelettes de pulvérisation ne devrait pas dépasser 32 microns. Trois pourcent des gouttelettes (6 gouttelettes sur 200) peuvent dépasser 32 microns, à condition que le DMM ne dépasse pas 17 microns et qu'aucune goutte ne soit de taille supérieure à 48 microns. Les gouttelettes plus grandes qui sont transportées par les courants d'air naturels imprégneront plus facilement les objets qu'elles frapperont et endommageront la peinture des automobiles.
3. Pour obtenir une dispersion adéquate de l'insecticide sur une largeur d'application de 100 mètres, plus de la moitié de la masse de la pulvérisation devrait être constituée de gouttelettes de 6 à 18 microns.
4. Au moins les deux tiers et, de préférence, les quatre cinquièmes de la masse de la pulvérisation devrait être constitué de gouttelettes ne dépassant pas 24 microns.
5. La taille des gouttelettes de pulvérisation ne devrait pas être inférieure à 5 microns; trop petites, les gouttelettes n'imprégneront pas facilement les moustiques adultes.

DÉTERMINATION DE LA TAILLE DES GOUTTELETTES DES AÉROSOLS NON THERMIQUES DE FYFANON ULV

Remarque : D'autres méthodes pour déterminer la taille des gouttelettes peuvent être utilisées. La validité de toute autre méthode doit d'abord être confirmée par l'utilisateur, qui doit s'assurer que la taille des gouttelettes s'inscrit à l'intérieur des limites indiquées sur l'étiquette. Les résultats de chaque mesure de la taille des gouttelettes doivent être consignés sur des registres permanents et communiqués à FMC sur demande.

Préparation sur lame de microscope

Pour déterminer la taille des gouttelettes de Fyfanon, il s'agit de déposer un échantillon de l'aérosol sur une lame de verre et de mesurer les gouttelettes à l'aide d'un microscope puissant. Les lames de verre ordinaires de 75 mm x 25 mm doivent être enduites de silicone (General Electric SC-87 Dri-Film) avant d'y déposer l'échantillon, afin d'éviter le plus possible l'étalement ou la coalescence des gouttelettes. Les lames sont plongées dans une solution à 10% de Dri-Film dans du toluène, égouttées, puis séchées à 95°C pendant 30 minutes. Elles sont ensuite plongées dans l'acétone, séchées à l'air libre et rangées dans une boîte pour préparations microscopiques. La solution d'enrobage doit être fraîchement préparée et ne peut être conservée car elle va se détériorer. Les lames doivent être légèrement polies avec un linge doux pour éliminer toute particule étrangère.

Dépôt des gouttelettes de Fyfanon sur les lames

Les gouttelettes doivent être recueillies dans des conditions idéales de pulvérisation, de manière à obtenir un échantillon représentatif des gouttelettes de l'aérosol. L'échantillon de l'aérosol de Fyfanon est déposé sur une lame en agitant celle-ci perpendiculairement et le plus rapidement possible devant le nuage d'aérosol, à une distance de 8 mètres des buses. Il est possible d'accroître la vitesse de la lame en la fixant à un bâton de 1 à 1,5 mètre de longueur à l'aide d'une pince-notes. Au moins deux lames doivent être exposées pour s'assurer d'obtenir un échantillon valable. Transporter les lames dans une boîte pour préparations microscopiques. Éviter de soumettre les lames à une chaleur excessive pendant le transport, et les conserver au frais jusqu'au moment de prendre les mesures.

Bien que l'étiquette recommande d'installer les buses dans un angle de 45° ou plus vers le haut pour la pulvérisation, il est plus pratique de les diriger parallèlement au sol pour la prise de l'échantillon des gouttelettes. Si cela s'avère impossible, les buses devront être situées à une hauteur suffisante, afin d'obtenir un échantillon représentatif de l'aérosol.

Détermination de la taille des gouttelettes de Fyfanon

Un microscope à chariot porte-préparations et un micromètre oculaire sont utilisés pour déterminer la taille de chaque gouttelette de l'échantillon d'aérosol. Avant de mesurer les gouttelettes, l'échelle du micromètre oculaire doit être étalonnée en microns au moyen d'un micromètre-objet. Dans l'exemple illustré au Tableau 1, les gouttelettes ont été mesurées sous un grossissement de 400x. À ce grossissement, chaque division du micromètre équivaut à 3,5 microns.

Au moins 200 gouttelettes doivent être mesurées. Pour ce faire, une seule lame suffit habituellement. Pour obtenir des résultats précis, il est conseillé de mesurer toutes les gouttelettes qui passent sur l'échelle du micromètre à mesure que l'on fait défiler la lame d'une extrémité à l'autre à l'aide de la commande du chariot. Il n'est pas recommandé

de prendre des mesures le long de la lisière de la lame. Il est plus pratique de mesurer les gouttelettes en nombre de divisions de micromètre, puis de convertir ces divisions en microns.

Les mesures converties en microns doivent par la suite être corrigées en fonction de l'étalement de l'échantillon sur la lame. Le coefficient d'étalement du Fyfanon sur des lames enduites de silicone est de 0,5. Par conséquent, au Tableau 1, chaque division du micromètre équivaut réellement à 1,75 micron (3,5 microns x coefficient d'étalement de 0,5).

Les mesures sont consignées et traitées comme au tableau 1. Le diamètre maximum est obtenu par la conversion en microns du diamètre de la plus grosse gouttelette mesurée. Les données du tableau 1 indiquent que la plus grosse gouttelette mesurée possède un diamètre de 19 divisions. Par conséquent, le diamètre maximum est de 33,3 microns (19 x 1,75 = 33,3).

Pour déterminer le diamètre moyen en masse (DMM), on trace, sur un papier à échelle de probabilité arithmétique, la courbe des pourcentages cumulatifs de la dernière colonne du Tableau 1 en fonction du nombre de divisions (D) (voir Figure 1). Le nombre de divisions, converties en microns, qui correspond exactement à 50% sur la courbe est le DMM. À la Figure 1, le DMM est de 16,1 microns, soit le résultat de la multiplication de 9,2 divisions par le facteur de conversion de 1,75.

Tableau 1 – Compte des gouttelettes de l'insecticide liquide Fyfanon sur les lames de microscope

Divisions micrométriques (D)*	Nombre de gouttelettes	DxN	Pourcentage de DxN $\frac{\text{DxN}}{\sum (\text{DxN})}$	Pourcentage cumulatif
1	5	5	0,31	0,31
2	10	20	1,22	1,53
3	9	27	1,65	3,18
4	12	48	2,93	6,11
5	15	75	4,58	10,69
6	12	72	4,40	15,09
7	25	175	10,70	25,79
8	14	112	6,85	32,64
9	28	252	15,40	48,04
10	19	190	11,61	59,65
11	14	154	9,41	65,06
12	10	120	7,33	76,39
13	6	78	4,70	81,16
14	4	56	3,42	84,58
15	11	165	10,09	94,67
16	2	32	1,96	96,63
18	2	36	2,20	98,83
19	1	19	1,16	99,99
TOTAL	199	1636		

*Les mesures ont été effectuées à un grossissement de 400x. Chaque division du micromètre équivaut à 1,75 micron (3,5 microns x coefficient d'étalement de 0,5).

Figure 1.
 Pourcentage du volume total des échantillons d'aérosol pour chaque taille de gouttelette mesurée (données tirées du tableau 1). Le diamètre moyen en masse (DMM) = $9,2 \text{ divisions} \times 1,75 = 16,1 \text{ microns}$.

